

Nouvel organigramme DR

Ce sujet étant riche, nous avons préféré le dissocier de ce compte rendu avec une page spéciale dédiée sur notre site internet que vous retrouvez [ici](#).

Déclinaison spatiale de l'organigramme DR

La Direction Départementale 13 située actuellement à Capelette déménagera à l'agence Marseille Belle de Mai début juin 2026 dans des bureaux laissés vacants depuis le transfert d'une partie de l'agence sur Marseille Porte d'Aix.

Fin juin, les équipes indemnisation et IPR/IPT de la DAC Rabatau, seront transférées à la place de l'espace libéré à Capelette et rattachées à la Direction Sécurisation de l'Indemnisation et des Droits de la DDO.

Equipes DAC → DDO	
Emplois	Nombre de ressources
Directeur Adjoint	1
Responsable de service	2
Responsable d'équipe	0
Référent Métiers	1
Collaborateurs	18
TOTAL	22

DDD13 Marseille	
Emplois	Nombre de ressources
Directeur Départemental	1
Directeur Départemental Délégué	2
Responsable d'équipe	0
Référent Métiers	0
Collaborateurs	18
TOTAL	21

Dispositifs FSE

Au global, pour l'année 2026, 622 conseillers vont être affectés sur l'ensemble des dispositifs FSE. En contrepartie, le FSE finance 66 postes en CDI, 214 postes en CDD (ETPT) soit un total de 280 ETPT.

Les contrats CDD permettront de remplacer les CDI positionnés sur le FSE. La commission européenne exigeant des CDI sur les missions FSE. Que deviendront les CDI à la fin de la mission FSE ? Réintégreront-ils leurs postes ? Pas de réponse de la direction !

Le CSE mandate la commission économique sur le sujet.

Feuille de route PACA 2026

Cette feuille de route très généraliste, n'affiche pas d'objectifs clairs et précis. Le taux de chômage augmente (7.9% fin 2024, 8.4% fin 2025) avec une baisse de 12% des offres d'emploi en parallèle.

L'équation à résoudre sera de faire plus avec moins de moyens et des réductions d'effectifs.

La direction cherche par tous les moyens à récupérer du temps de travail et prévoit de réduire certaines activités jugées sans valeur ajoutée : l'événementiel, les déplacements pour les formations, un contrôle du travail effectué en télétravail, la réduction l'absentéisme, la rationalisation des webinaires, ...



Déclaration FO

Vous indiquez dans cette feuille de route, faire une priorité de la santé physique et psychique des collaborateurs et vouloir apporter une attention particulière aux managers de proximité.

Le rapport d'expertise DEGEST sur le dernier organigramme révèle un climat général en PACA d'insécurité professionnelle et témoigne de mal être et de souffrance au travail très prononcés. Le personnel déclare subir une perte de sens au travail, être incapable de se projeter, évoque un flou organisationnel, une instabilité, un stress constant, une pression du résultat et subir des changements incessants sans logique.

Ce rapport témoigne clairement d'un constat et de témoignages à l'opposé des intentions affichées dans la feuille de route. En conséquence et dans le respect des objectifs de la feuille nous vous demandons la mise en œuvre des recommandations de l'expert dans son rapport.

Point de situation économique sous l'angle des licenciements économiques

70 PSE ont impacté PACA, une hausse continue est constatée depuis les 3 dernières années : 11 PSE ont fait l'objet de Prestation Grands Licenciements* (PGL) ce qui représente 270 adhérents en PACA (dont Kaporal, Casa, Ikks, Claire's...).

*La prestation grand licenciement est destinée aux entreprises de +1000 salariés, il est déclenché par l'état. L'accompagnement est entièrement confié à des prestataires dont le marché est national.

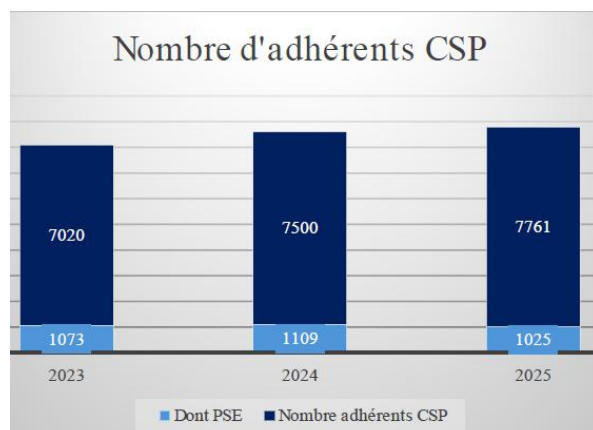
3 PSE ont impacté plus de 70 adhérents en PACA

PSE 2026 à venir :

Confirmés : Azur CONFORT (69 salariés),
DAUPHITRANS (36 salariés)

Potentiels à confirmer :

Alinéa (310 salariés), EHPAD Entraide,
DHL Global (11 salariés), Sonergia (32 salariés),
JOTT (241 salariés)



Bilan des fraudes 2025

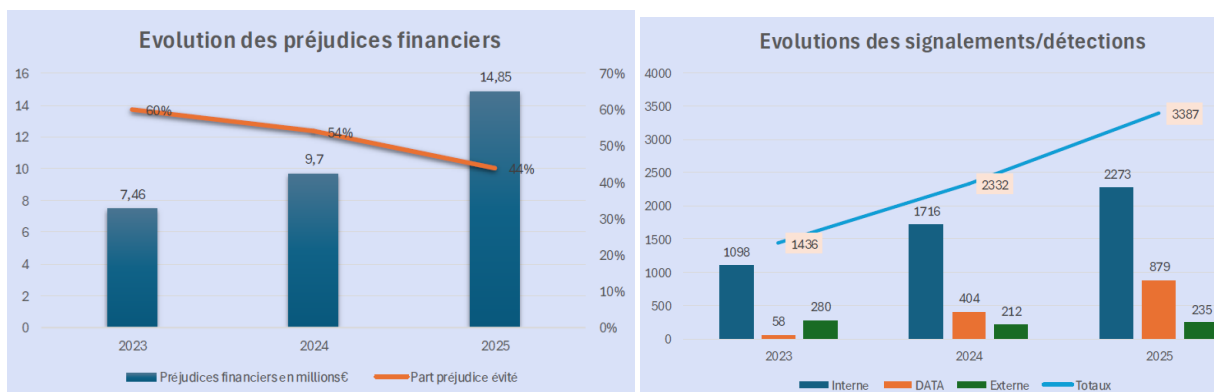
2025 marque le renforcement de l'équipe fraude.

Le service Prévention des Fraudes a été région pilote sur la fraude "sorties de territoire" de plus de 3 mois des DE (3 mois car il faut une répétition de l'acte pour pouvoir le qualifier de fraude).

Les résultats sont significatifs avec une pertinence de près de 90%. Une généralisation de cette initiative est en cours dans toutes les régions.

Les montants fraudes ne seront plus comptabilisés dans l'indicateur trop perçu en agence.

Pour l'année 2025, il a été détecté 14 851 374€ de préjudice dont 6 565 729€ d'évité (44%) soit une augmentation de 52% par rapport à l'an dernier.



Dispositif d'enregistrement des appels à des fins de sécurisation

Principes fonctionnels et réglementation

En situation d'accueil téléphonique à France travail, certains appels peuvent être source de conflits, voire d'insultes et/ou de menaces envers les collaborateurs de France travail.

La fonctionnalité « Record » permet aux conseillers en accueil téléphonique d'enregistrer une conversation conflictuelle. En cas de dépôt de plainte, cet enregistrement pourra être communiqué pour d'éventuelles poursuites judiciaires à l'encontre de l'appelant.

L'enregistrement des appels est destiné à protéger les salariés de France travail dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre de l'enregistrement à des fins de sécurisation, le conseiller peut déclencher l'enregistrement même si l'appelant s'y oppose.



Comment l'utilisateur est informé de la possibilité d'enregistrement de l'appel ?

Un message est positionné sur le Serveur Vocal Interactif.



Qui déclenche l'enregistrement ?

Le déclenchement se fait à l'initiative du conseiller à l'aide d'une icône présente dans son bandeau.



Droit d'opposition de l'utilisateur ?

Dans le cadre de la sécurisation, le consentement n'est pas nécessaire



Quelle est la durée de stockage ?

6 mois
Possibilité d'allonger le stockage si besoin



Qui a accès aux enregistrements ?

DSI
ELD de l'agence, service sûreté et sécurité
Superviseur national



A noter

L'enregistrement des appels n'est destiné qu'à des fins de sécurisation. Il ne peut en aucun cas être utilisé à des fins de contrôle.

De janvier 2025 à mars 2026, les différents dépôts de plainte initiés consécutivement aux FDS réalisées (Incivilités – agression) ont donné lieu à 16 procédures pénales. Pour 3 d'entre elles, nous avons pu justifier les infractions en produisant les enregistrements des appels.

Bilan inspections Représentants de Proximité

La consolidation des inspections réalisées par les Représentants de Proximité au second semestre 2025 fait apparaître une dégradation réelle et durable des conditions de travail sur plusieurs sites.

752 alertes remontées par les agents, dont plus de 37 % concernent les risques psychosociaux.

La gradation des alertes montre également un niveau de risque important.

Les alertes en matière de risques psychosociaux font état d'une dégradation des conditions de travail et d'une souffrance professionnelle de plus en plus visible, avec des arrêts de travail qui se multiplient sur certains sites, notamment en raison :

- des effectifs sous-dimensionnés,
- des portefeuilles surdimensionnés
- l'organisation des plages contraintes qui ne repose que sur une minorité d'agents
- l'instabilité de la situation de travail liée à mise en œuvre de la LPE sous une austérité budgétaire et efficience
- d'une pression constante pour l'atteinte des objectifs
- des tensions de plus en plus accrues à l'accueil liées à la mise en place du réseau pour l'emploi induit par la LPE
- des dysfonctionnements informatiques moins nombreux mais récurrents

Pour rappel, l'employeur est tenu (au titre de l'article L4121-1 du Code du travail) de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

La CSSCT demande donc :

- un plan d'action de prévention spécifique sur les risques psychosociaux
- un traitement des alertes de tous niveaux

La CSSCT rappelle que les rapports d'inspection des RP doivent pouvoir être réalisés librement, sans pression visant à modifier leur contenu.

Élus CSE FO Collège 1	Élus CSE FO Collège 2	Élus CSE FO Collège 3	Représentant Syndical
Nathalie CABASSON	Fabrice SMACCHIA	Patrick CAMPANELLA	Marc-Antoine PÉAN
Muriel NOTARI	Éric PROTÉGONE	Christophe VIGUIÉ	
Régis CUQUEL	Érika MOYSE		
	Dany KOSKAS		
	Stéphane JONCOUR		
	Sébastien MOULLET		